



## 14ème législature

<b>Question N° :</b> <b>40901</b>	De <b>M. Michel Lesage</b> ( Socialiste, républicain et citoyen - Côtes-d'Armor )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Économie et finances		<b>Ministère attributaire</b> > Économie
<b>Rubrique</b> >banques et établissements financiers	<b>Tête d'analyse</b> >Banque publique d'investissement	<b>Analyse</b> > missions.
Question publiée au JO le : <b>29/10/2013</b> Date de changement d'attribution : <b>18/05/2017</b> Question retirée le : <b>20/06/2017</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

M. Michel Lesage attire l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur la Banque publique d'investissement (BPI), créée par la loi du 31 décembre 2012. En effet, cette banque a absorbé le fonds stratégique d'investissement (FSI), créé par l'État en 2008. Le FSI avait notamment pour objectif de sécuriser le capital d'entreprises stratégiques, en sélectionnant ses projets d'investissement au regard d'une double perspective : celle de l'investisseur avisé et celle de l'intérêt collectif. Il lui demande d'indiquer à la représentation nationale d'indiquer si la BPI entend poursuivre l'investissement dans les entreprises jugées stratégiques en poursuivant une des missions du FSI et, de façon plus générale, quelle rôle la BPI joue en matière d'intelligence économique.